Bulletin D'Informations N°3

Octobre 2014

Place de la Mairie

Espace Marcelline

Monument aux Morts

Mairie

Eglise

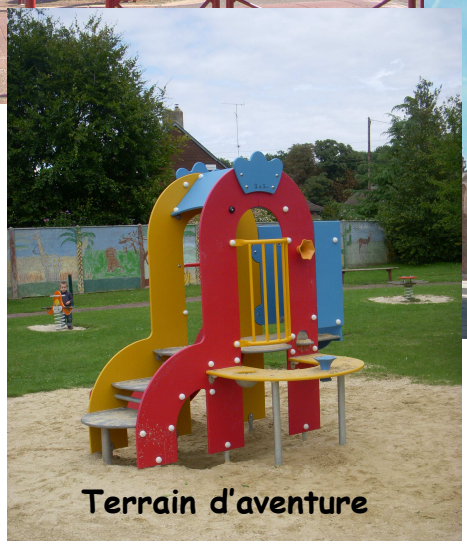
Terrain d'aventure

LE MOT DU MAIRE

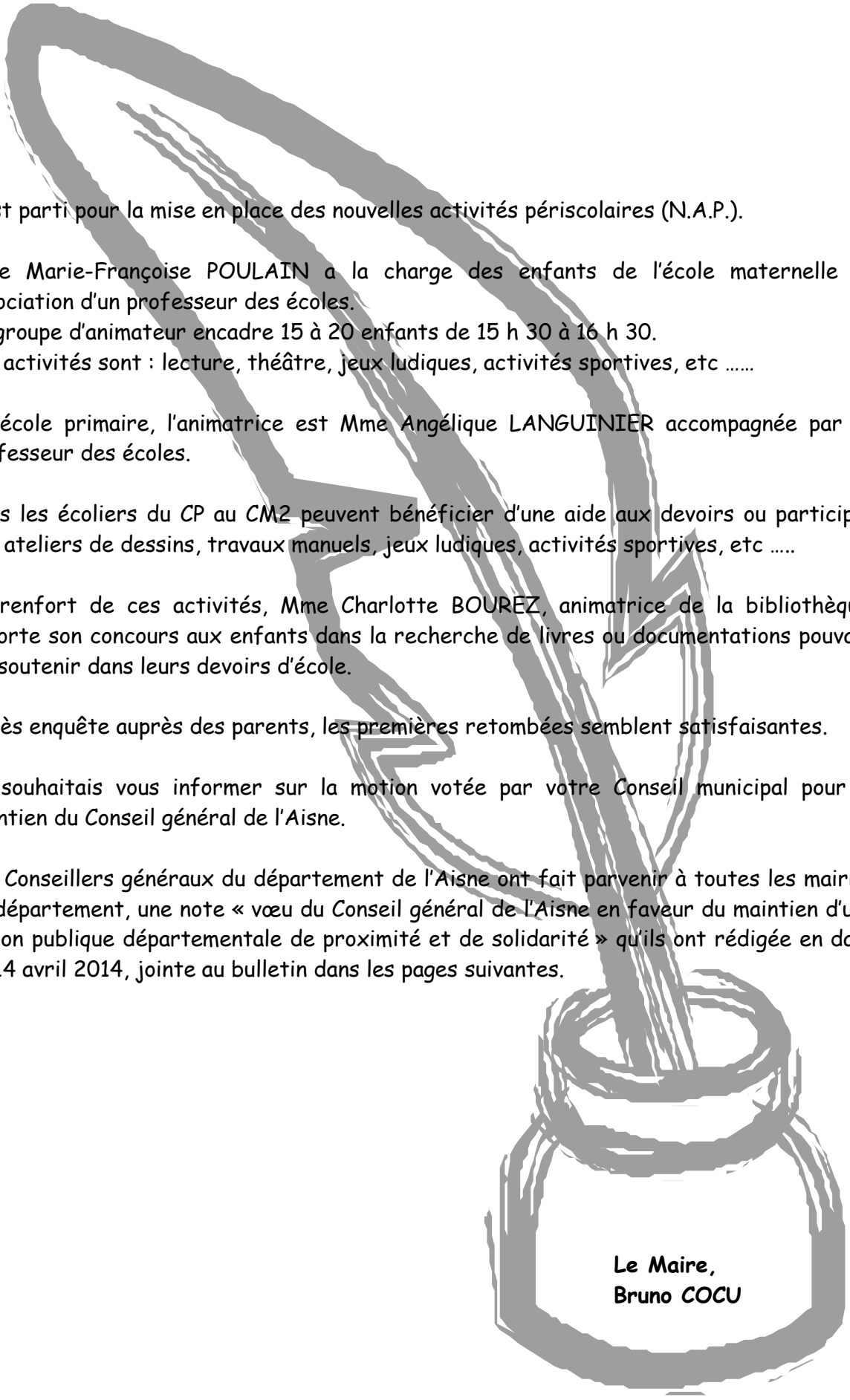

C'est parti pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.).

Mme Marie-Françoise POULAIN a la charge des enfants de l'école maternelle en association d'un professeur des écoles.
Ce groupe d'animateur encadre 15 à 20 enfants de 15 h 30 à 16 h 30.
Les activités sont : lecture, théâtre, jeux ludiques, activités sportives, etc ……

A l'école primaire, l'animatrice est Mme Angélique LANGUINIER accompagnée par un professeur des écoles.

Tous les écoliers du CP au CM2 peuvent bénéficier d'une aide aux devoirs ou participer aux ateliers de dessins, travaux manuels, jeux ludiques, activités sportives, etc …..

En renfort de ces activités, Mme Charlotte BOUREZ, animatrice de la bibliothèque, apporte son concours aux enfants dans la recherche de livres ou documentations pouvant les soutenir dans leurs devoirs d'école.

Après enquête auprès des parents, les premières retombées semblent satisfaisantes.

Je souhaitais vous informer sur la motion votée par votre Conseil municipal pour le maintien du Conseil général de l'Aisne.

Les Conseillers généraux du département de l'Aisne ont fait parvenir à toutes les mairies du département, une note « vœu du Conseil général de l'Aisne en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité » qu'ils ont rédigée en date du 14 avril 2014, jointe au bulletin dans les pages suivantes.

Le Maire,
Bruno COCU

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAPPEL
RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons nés de septembre à décembre 1998 doivent venir obligatoirement se faire recenser en mairie à compter de leur date d'anniversaire, munis du livret de famille et de la carte d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

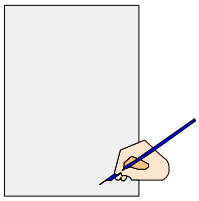

Conditions d'inscriptions :

- être ressortissant d'un des états de l'Union Européenne,
- être majeur au dernier jour de février 2015.

Les imprimés de demandes d'inscriptions sont à retirer en Mairie et à rendre dûment remplis jusqu'au 31 décembre 2014 inclus, accompagnés :

- d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz / électricité, téléphone …).

Les ressortissants de l'Union Européenne non français peuvent être inscrits sur les deux listes électorales complémentaires (municipales et européennes).
Se renseigner en mairie.

POLICE NATIONALE

Monsieur le Commandant AUBIN, du Commissariat de Police de TERGNIER, se tiendra à la disposition des habitants de CHARMES le 21 octobre 2014 à 18 h 30 au Foyer Rural « Charles CATILLON ».
Cette réunion portera sur la préoccupation des élus, des habitants de CHARMES en matière de sécurité des personnes et des biens.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

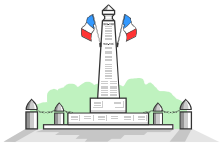

Monsieur le Maire vous invite à participer à la cérémonie du 11 novembre 2014.
Le rassemblement est fixé à 9 h 45 – Place de la Mairie.

EXPOSITION SUR LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914/1918

Afin de renforcer la future exposition sur le centenaire de la guerre 1914/1918, un appel est lancé à toute personne qui pourrait nous prêter des articles, cartes, photographies et objets divers de cette époque en relation avec cette première guerre mondiale.

Merci de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

Programme des animations

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS A VENIR

- **samedi 20 décembre 2014** : pièce de théâtre « PANIQUE A LA MAISON DE RETRAITE» présentée au Foyer Rural « Charles CATILLON » par la Compagnie La Boîte à Rire. Entrée payante : 5,00 euros.

DONS DE LIVRES

La bibliothèque municipale ne peut pas accepter les dons de livres car celle-ci est subventionnée par le Conseil général.
En revanche la bibliothèque de l'hôpital de CHAUNY, gérée par une association, accepte les dons de livres.

TARIFS AU 1er JANVIER 2015

1/ LOCATION DES SALLES ET DU MATERIEL

FOYER RURAL « Charles CATILLON » 9 rue Aristide Briand 02800 CHARMES	CENTRE SOCIO-EDUCATIF « Saint-Exupéry » 30 rue Séruzier 02800 CHARMES
● ***Le week-end***	● ***Le week-end***
↳ Pour les Charmois : 287 € ↳ Pour les non Charmois : 467 €	↳ Pour les Charmois : 145 € ↳ Pour les non Charmois : 229 €
● ***Demi-journée (hors samedi, dimanche et jour férié)***	● ***Demi-journée (hors samedi, dimanche et jour férié)***
↳ Pour les Charmois : 105 € ↳ Pour les non Charmois : 152 €	↳ Pour les Charmois : 52 € ↳ Pour les non Charmois : 75 €
● Manifestations à but lucratif : 330 €	
Caution : 500 euros **Caution Entretien : 100 euros**	**Caution : 250 euros** **Caution Entretien : 60 euros**

Un acompte de 20 % sera demandé à la réservation, le solde lors de la remise des clés.
En cas de désistement, celui-ci ne pourra être récupéré qu'en cas de motif grave et justifié.

LOCATION DE MATERIEL RESERVEE AUX HABITANTS DE CHARMES ---------- TARIFS 2015
⇨ Table 1,50 € l'unité ⇨ Chaise 0,50 € l'unité ⇨ Banc 0,60 € l'unité ⇨ Verres 2,50 € les 12

Une caution de 20,00 € sera demandée à la réservation.

2/ ADHESION A LA BIBLIOTHEQUE

* pour les Charmois : 5,00 € pour l'année
* pour les non Charmois : 10,00 € pour l'année
* gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et les scolaires.

3/ LE CIMETIERE

CONCESSION CIMETIERE	TARIFS 2015
⇨ 30 ans	250,00 euros
⇨ Caveau deux places	1 321,00 euros

COLUMBARIUM	TARIFS 2015
⇨ Columbarium 30 ans	728,00 euros
⇨ Columbarium 15 ans	468,00 euros
⇨ Plaque de fermeture	89,00 euros
⇨ Taxe de dépôt	27,00 euros
⇨ Taxe de retrait	27,00 euros
⇨ Soliflore	61,00 euros
⇨ Jardin du Souvenir	44,00 euros
⇨ Plaque jardin du Souvenir	32,00 euros

Seules les personnes remplissant l'une des conditions énumérées ci-dessous peuvent acheter une concession de terrain ou une concession au columbarium :

- être décédées sur le territoire de la Commune,
- être domiciliées dans la Commune,
- être propriétaires d'une habitation dans la Commune,
- non domiciliées à Charmes qui ont droit à une sépulture de famille.

RAPPEL
Renouvellement des infrastructures ferroviaires
Ligne AMIENS-LAON

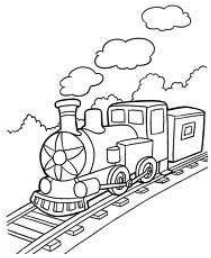

Nous vous informons que les prochains travaux effectués par la SNCF sur la ligne AMIENS / LAON vont engendrer des perturbations au niveau du trafic routier. En effet, des fermetures sont prévues à hauteur du passage à niveau entre LA FERE et CHARMES.

Une déviation sera mise en place.

Nous vous informons des dates de fermeture :

- 2ème phase : les journées du 15 septembre au 21 novembre 2014 de 8 h 40 à 17 h 10,
- 3ème phase : les journées du 24 novembre 2014 au 30 janvier 2015 de 10 h 15 à 15 h 45.

L'accès au passage à niveau sera fermé du 06 octobre au 23 novembre 2014. Un maintien de la circulation des piétons, en dehors des périodes de chantier, sur le passage à niveau, sera assuré.

Une navette est prévue pour les piétons pendant les périodes de fermeture, en journée de la route de Laon à la Place Notre Dame.

CONSEIL GÉNÉRAL L'AISNE

Madame le Maire

Monsieur le Maire

Laon, le 7 mai 2014

Madame, Monsieur le Maire,

Dans sa déclaration de politique générale en avril dernier, le Premier Ministre, Manuel Valls, a annoncé dans le cadre du projet de loi sur l'organisation territoriale de la République la suppression des départements à l'horizon 2021.

Cette annonce, au-delà des interrogations qu'elle suscite tant sur la forme que sur le fond, présente d'ores et déjà les prémices d'une réduction de l'action publique et porte préjudice aux communes, victimes collatérales d'une proposition qui met fin au partenariat privilégié et au lien étroit existant jusqu'à présent entre les communes et le Conseil général, notamment dans un département rural comme l'Aisne.

C'est pourquoi, le 14 avril dernier, les 42 Conseillers généraux ont à l'unanimité, et sur proposition conjointe des cinq Présidents des groupes politiques de l'Assemblée départementale, adopté un vœu en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité, utile autant que pertinente.

Vous en trouverez ci-joint, pour votre parfaite information, un exemplaire dont nous souhaitons que vous puissiez prendre connaissance et que nous vous invitons à soumettre à l'adoption de votre Conseil municipal afin de maintenir sur nos territoires une action publique cohérente et indispensable en réponse aux nombreuses attentes de nos concitoyens.

Nous demeurons à votre écoute, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Georges Fourré,
Président du Groupe socialiste

Nicolas Fricoteaux,
Président du Groupe des indépendants

Jean-Luc Lanouilh,
Président du Groupe communiste

Frédéric Mathieu,
Président du Groupe progressiste

Hervé Muzart,
Président du Groupe UMP

VOEU DU CONSEIL GENERAL DE L'AISNE

EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UNE ACTION PUBLIQUE DEPARTEMENTALE

DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE

Déposé par les cinq Présidents des groupes politiques du Conseil général de l'Aisne :

Georges Fourré, Président du Groupe socialiste,

Nicolas Fricoteaux, Président du Groupe des indépendants

Jean-Luc Lanouilh, Président du Groupe communiste,

Frédéric Mathieu, Président du Groupe progressiste,

Hervé Muzart, Président du Groupe UMP

Jamais les Conseils généraux, futurs Conseils départementaux, n'ont été dans une situation institutionnelle aussi difficile et incertaine.

Tel est ce qui ressort de la Déclaration de politique générale prononcée par le nouveau Premier ministre, Monsieur Manuel VALLS, le 8 avril dernier. En assurant vouloir réformer le *« millefeuille territorial »* français, il a clairement choisi sa victime sur l'autel d'une réforme des structures territoriales. A propos de l'avenir des Conseils généraux, citons-le : *« Enfin, mon dernier objectif est d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux. Je vous propose leur suppression à l'horizon 2021. Je mesure l'ampleur de ce changement. Il nous faudra notamment répondre au sentiment d'abandon qui existe dans nos départements et territoires ruraux. Ce changement donnera lieu à un profond débat dans le pays qui associera les élus et les citoyens. Mais il est désormais temps de passer des intentions aux actes. »*

Tenir de tels propos va à l'encontre des paroles tenues par le Président de la République lors de ses vœux aux Corréziens, le 14 janvier 2014 : *« Les départements gardent leur utilité pour assurer la cohésion sociale, la solidarité territoriale et je ne suis donc pas favorable à leur suppression pure et simple comme certains le réclament car les territoires ruraux perdraient en qualité de vie sans d'ailleurs générer d'économies supplémentaires ».* On pourrait difficilement être plus clair et parallèlement mieux contredire le discours tenu par le Premier ministre.

Car en quelques mots, le Président de la République a réussi à résumer tant l'action que l'esprit qui guide notre collectivité, à savoir agir au quotidien auprès de nos concitoyens et de nos élus locaux pour améliorer leur qualité de vie par l'intermédiaire de nos politiques sociales, des transports scolaires, de l'entretien de la voirie, des différents programmes d'aide en faveur des entreprises, des associations ou des communes, qui structurent et conditionnent le mieux-vivre ensemble. Qui d'autre que le Conseil général pourrait le faire de façon plus efficace, plus légitime et plus expérimentée dans les territoires ruraux, là où aucun autre acteur public n'est suffisamment puissant pour pouvoir mettre en place des politiques publiques de cette ampleur tout en s'assurant d'une prise en compte quasiment au cas par cas des situations locales.

Par ailleurs, supprimer d'un simple trait de plume les actuels conseils généraux, c'est tirer un trait sur plus de deux siècles d'histoire, une histoire où l'émergence des conseils généraux est intimement liée à la démocratisation et à la décentralisation de notre système politique. C'est ainsi la loi du 22 décembre 1789, au tout début de la Révolution française, qui institue les conseils généraux de département. C'est la Seconde République, par la loi du 3 juillet 1848, qui permet l'élection des conseillers généraux au suffrage universel masculin. Enfin, la loi de décentralisation, dite « loi Defferre », du 2 mars 1982 permet au président de la collectivité d'en devenir le chef de l'exécutif et le chef des services départementaux pour mieux répondre aux attentes de proximité et de démocratisation de la prise de décision locale. Les conseils départementaux occupent une place essentielle aujourd'hui dans la vie politique locale et participent activement à la vitalité de notre démocratie.

En effet, dans un département rural comme l'Aisne, le niveau départemental incarne, au-delà d'une intelligence territoriale, la proximité dans l'action et l'efficacité grâce à une réponse adaptée aux enjeux locaux.

Au travers de la mise en œuvre de politiques obligatoires et facultatives, les départements jouent un rôle de premier plan dans la solidarité et le maintien du lien social, dans l'innovation et pour l'avenir des territoires dans de nombreux domaines.

APA, RSA, PCH, protection de l'enfance, dépenses d'éducation, construction et entretien des collèges, infrastructures, gratuité du transport scolaire, lutte pour l'emploi, accès au sport et à la culture, économie, soutien aux associations, aménagement numérique, aménagement du territoire, aide aux communes dans leurs projets d'investissement sont autant de dispositifs départementaux ancrés dans le quotidien et dont la pertinence n'est plus à démontrer.

Leur suppression, sous couvert d'économies substantielles à réaliser qui restent à démontrer, n'a pour seule réalité que celle de masquer le retrait d'une aide publique essentielle aux territoires ruraux comme le nôtre, à laquelle ne pourra efficacement se substituer aucun autre niveau de collectivité.

Dans l'Aisne, plus de 2 800 agents assurent chaque jour avec efficacité un service public départemental qui a pour objet de répondre aux besoins et aux difficultés des populations et aux attentes des territoires. Ils participent à faire du Département une collectivité d'avenir, qui a toute sa raison d'être.

C'est pourquoi, dans le débat national qui va s'engager sur l'avenir des départements, le Conseil général de l'Aisne entend se mobiliser et rappeler le rôle majeur et indispensable que jouent les départements, notamment ruraux, en termes de cohésion sociale et d'équilibre du territoire.

Dans ce contexte, le Conseil général de l'Aisne, réuni en Assemblée plénière le lundi 14 avril 2014, se prononce unanimement en faveur du maintien du Conseil départemental et donc d'une action publique départementale de proximité et de solidarité dans un département rural comme celui de l'Aisne.

Ce vœu sera transmis à Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre, à Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction publique, et à Monsieur André VALINI, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme territoriale.

Il en va de l'avenir de nos territoires ruraux. Faute de quoi, nous pouvons d'ores et déjà être assurés que les inégalités territoriales iront croissantes entre des métropoles urbaines déjà puissantes et qui concentreront demain les fruits de la croissance et des régions rurales résolument abandonnées à elles-mêmes. Nous ne pouvons-nous résoudre à assister sans rien faire à une telle fragmentation territoriale.

VOUS AVEZ DIT « DEVELOPPEMENT DURABLE » ?

Nouvelle Récolte de miel !!!

Nos petites abeilles sont en pleine forme.
Bien installées dans un site préservé, leur offrant fleurs sauvages et arbustes mellifères, nos ruches prospèrent.
La récolte du printemps a été compromise par les très basses températures.
Le miel était bien présent, mais il a figé dans les cadres.
Grosse déception des enfants du cours Lacordaire avec qui cette récolte était organisée.
Ils ont quand même pu manipuler herse à désoperculer, extracteur, bac à désoperculer…

La récolte d'été a été très satisfaisante, 27 kilos de miel ont été récoltés pour 3 ruches.
Cette année le miel est très différent de celui de l'année dernière :
- couleur très ambrée,
- saveur très sucrée, légère amertume en fin de bouche,
- consistance très collante.

La gestion différenciée des espaces verts et les fauchages tardifs ont peut être permis le butinage d'autres espèces de fleurs ?

Les abeilles ont besoin pour survivre de nectar de fleur qu'elles transforment en miel, mais aussi de pollen qui leur amène des protéines. Ce sont les fleurs sauvages type bourrache, coquelicots, pissenlits, ronces qui sont les plus importantes.

<u>La récolte, mode d'emploi :</u>

Après un léger enfumage de la ruche, on procède au prélèvement des cadres de la hausse.
Ces cadres pleins de miel sont ensuite emmenés dans un local propre mais aussi surtout fermé pour éviter la visite des abeilles venant rechercher leur butin …
Les cadres sont débarrassés des petits opercules de cire.
Puis ils sont installés dans l'extracteur. La vitesse de rotation permettra l'extraction du miel. Le précieux liquide est mis dans un fût en inox, appelé maturateur. Il y restera plusieurs jours permettant aux petits débris de cire de remonter à la surface.
Il n'y a plus qu'à le mettre en pot !

INFORMATIONS DIVERSES

A VOTRE SERVICE : LES AUTO-ENTREPRENEURS CHARMOIS

DUCROT Aurélien
Formation secourisme et incendie
43 rue Séruzier – 02800 CHARMES
07.86.95.77.76 – Email : fsi02@hotmail.fr

ITASSE Philippe
CMS Plâtrerie, tout corps de métier
3 rue Alfred Maguin – 02800 CHARMES
06.36.52.09.43

PFLUG Denis
DEPANN'EXPRESS
Plomberie – sanitaire – chauffage – entretien chaudière : gaz et fioul
110 rue Paul Doumer – 02800 CHARMES
06.28.74.62.75

LE CLOEREC Marie-Hélène
CMS Cuisine - Tous plats cuisinés
3 rue Alfred Maguin – 02800 CHARMES
06.35.35.10.52 / 03.23.56.32.61

CARPENTIER Maryse
DE FIL EN AIGUILLE
Créations laine, tissus, crochets - Tous travaux de couture
44 rue du Moulin à Vent – 02800 CHARMES
06.13.43.25.75

LEPAGE David
D.L.C. COUVERTURE
Zinguerie, ramonage, démoussage, pose de velux
33 rue Aristide Briand – 02800 CHARMES
06.41.92.17.22 / 09.81.96.55.09

RAPPEL
INSCRIPTIONS AU CATECHISME
RENTREE 2014-2015

Les enfants de CHARMES - LA FERE - DANIZY - TRAVECY - FRESSANCOURT - ROGECOURT - VERSIGNY - MISSANCOURT - ANDELAIN - DEUILLET - BERTAUCOURT nés en 2006 ayant 8 ans dans l'année scolaire peuvent s'inscrire au catéchisme en 1ère année.
Pour tous renseignements et inscriptions, téléphonez au 03.23.56.42.64.

ASSOCIATIONS

SALON FEE MAIN

L'association Au fil de l'eau, en partenariat avec la mairie de St Quentin, organise le :

SALON FEE MAIN
Les 18 (14 h/18 h) et 19 (10 h/18 h) octobre 2014
au Palais de Fervaques à SAINT QUENTIN

Venez découvrir pendant tout le week-end **plus de 40 créateurs** venus vous présenter **leurs dernières créations : bijoux, sacs, jouets en bois, porcelaine, céramique, vêtements, meubles, objets déco…**
Démonstrations de taille de pierre, de fabrication de jouets, de dentelle…
Tombola/salon de thé/ restauration - Entrée gratuite.
Renseignements : salonfeemain.canalblog.com

ACCUEIL DE LOISIRS
VACANCES DE LA TOUSSAINT

L'association Destination Campagne organise **un accueil de loisirs** pendant **les vacances de la Toussaint sur le centre équestre de BERTAUCOURT-EPOURDON.**
Accueil de loisirs à la journée, ½ journée ou en centre de vacances (du dimanche au lundi).
Les enfants sont pris en charge par des **animateurs diplômés BAFA** sur une **structure agréée jeunesse et sports.**
Programme des vacances de toussaint (en fonction de la météo) : **Vive l'automne ! (équitation, visite de la ferme pédagogique du Montfresnoy, activités manuelles à base de matières naturelles, balade en forêt…)**
Tarif : à partir de **25 € par jour** (repas compris)
Renseignements et réservations auprès de Séverine au 06.64.83.04.61 ou severine@montfresnoy.com

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRACL

RETRAITÉS DE LA CNRACL,
VOUS ÊTES APPELÉS À ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES.

VOUS SEREZ REPRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR DEUX MEMBRES TITULAIRES ET DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS.

Vous êtes électeur dans le collège des retraités si vous avez été admis à la retraite avant le 2 septembre 2014.

Le vote se déroulera, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Vous recevrez le matériel de vote à votre domicile à la fin du mois de novembre.

DEUX PRÉCAUTIONS :

- Vérifiez que vous êtes inscrit sur la liste électorale qui a été adressée à la mairie de votre lieu de résidence,
- Assurez-vous que l'adresse connue par la CNRACL correspond à celle de votre domicile actuel.

Si tel n'est pas le cas, vous pouvez la modifier via le site Internet de la CNRACL **www.cnracl.fr** ou sur **www.mon.service-public.fr**

SI VOUS SOUHAITEZ DEMANDER UN RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ :

- consulter le site internet **www.cnracl.fr** de la CNRACL, rubrique "Élections 2014",
- téléphoner (de 9 heures à 17 heures) au 05 56 11 33 33

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION
(obligatoire pour toute demande de radiation ou d'inscription sur la liste électorale et jusqu'au 17 octobre, dernier délai),
VOUS DEVEZ ÉCRIRE A L'ADRESSE SUIVANTE : ÉLECTIONS CNRACL – RUE DU VERGNE – 33059 BORDEAUX CEDEX

IMPORTANT
Vous pouvez voter dès réception de votre matériel de vote.
Tout bulletin envoyé après le 4 décembre ne pourra plus être pris en compte.

VOTEZ POUR VOTRE CAISSE DE RETRAITE !

NOUVEAU

LA MAISON DU CIL
GROUPE PROCILIA
Action Logement

Votre bureau de proximité de la Résidence Racine déménage

Retrouvez-nous au 7 Rue Joseph RAULT, LA FERE

Philippe BRULE, chargé de clientèle recouvrement :
Le lundi de 14 heures à 16 heures

Aurélie CASSELEUX, chargée de clientèle technique :
Le mercredi de 14 heures à 16 heures

Dominique KRAJCOVIC, attachée commerciale :
Le vendredi de 14 heures à 16 heures

Parking gratuit à proximité

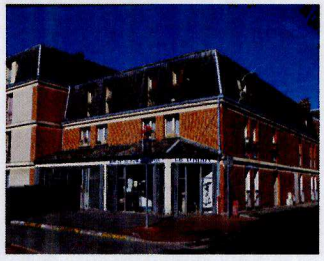

Contactez-nous N°Azur 0 810 407 400
Prix d'un appel local

GROUPE PROCILIA
Action Logement

Ne pas jeter sur la voie publique - Juillet 2014

LES INFOS DU COMITE DES FETES

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire ma satisfaction d'avoir eu une brocante réussie le dimanche 7 septembre, avec une belle météo, un nombre de participants correct (131) et une belle affluence, même si elle était en diminution par rapport à l'année dernière, ainsi que les exposants (155 en 2013).

Certains se posent la question légitime du paiement des emplacements de la brocante, je leur répondrai que la brocante est notre seule rentrée d'argent de l'année (en plus d'une subvention allouée par la mairie).
Toutes nos activités sont déficitaires pour le Comité (un exemple, une sortie en car pour QUEND-Plage, c'est 1 100 euros) et un spectacle de magie pour les enfants de la commune (prévu le 15 décembre prochain et gratuit pour les enfants), c'est plus de 1 000 euros...

Justement, la sortie en car que nous avons réalisée le 10 août à QUEND-Plage a été un succès... Si l'on considère la météo catastrophique que nous avons eu ce jour-là.
Merci à nos 49 courageux et téméraires participants et je ne dirais rien concernant les 6 autres personnes qui n'avaient pas payé leur réservation et qui ne sont pas venues, prenant certainement la place à d'autres personnes plus respectueuses du Comité des Fêtes...

Enfin, après 3 années passées à la tête du Comité des Fêtes, je quitte la présidence et comme personne au sein de notre Comité ne souhaite me succéder, je suis à la recherche de mon remplaçant, et je demande donc que si une personne est intéressée, qu'elle se fasse connaître car il serait dommage que, le Comité des Fêtes s'arrête...

Merci à tous les bénévoles du Comité, sans qui, rien ne serait possible, avec une pensée particulière à NICOLE, une personne estimée...

Je vous dis à bientôt.

Pour tous renseignements :
-téléphone portable : 06.18.61.66.60
-Messagerie : cedric.hennequin@sfr.fr

Le Président :
M. Cédric HENNEQUIN

Le Vice-président :
M. Jean-Marie CANONNE

CARNET DE L'ETAT CIVIL

NAISSANCES

LAHBICHI Jalal né le 30.06.2014,
BOISSADY Maxence né le 15.08.2014,
RODRIGUES DA SILVA AZEVEDO Rafaël né le 18.08.2014.

Nos sincères félicitations aux parents.

MARIAGES

WASSELIN Jérémy avec DRAN Anne-Sophie le 06.09.2014,
CLEMENT Didier avec GOSSET Carole le 20.09.2014.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DECES

DUPONT Josette décédée le 04.08.2014,
BONTEMPS Jeannette décédée le 12.08.2014,
GREGOIRE Yvonne décédée le 16.08.2014,
LAMBERT Hélène décédée le 17.08.2014,
DUREUX Asheley décédée le 29.09.2014.

Nos sincères condoléances aux familles.

Le bulletin municipal est le journal d'informations de la Commune de CHARMES, rédigé par ses élus :

Directeur de la publication : M. Bruno COCU,
Rédactrice en Chef : Mme Yvette ROHART,
Equipe de Rédaction : M. Jean-Pierre TAISNE,
Mme Hélène CARPENTIER.

Contact :
Adresse : Mairie – 9 rue Aristide Briand - 02800 CHARMES
Tél. : 03.23.56.23.09 Fax : 03.23.56.57.02
Mail : mairie-charmes@wanadoo.fr
Site : www.charmes-aisne.fr